

# L'étoile et le papillon ou des notes de lecture aux *Pensées* de Montesquieu

---

Pour Antoinette Ehrard

Le préambule des *Pensées* présente le recueil comme un ensemble de réflexions, ouvert, livrant une pensée en train de se construire et cherchant sa forme ou sa formulation : « réflexions ou pensées » (n<sup>os</sup> 1 et 3), « idées » (n<sup>o</sup> 2), *a priori* rien qui corresponde à la fonction d'un recueil de notes de lecture. Et pourtant on trouve dans les *Pensées* des citations, des commentaires, non seulement d'ouvrages qui ont été lus, mais aussi des reprises de recueils de notes, proprement appelés « extraits » : les *Pensées* seraient donc en ce sens à la fois un « extrait de mes extraits »<sup>1</sup>. Il importe donc d'examiner la relation de ce recueil aux extraits ou aux notes de lecture dont on connaît l'existence d'après des mentions éparées ou dont subsiste le manuscrit, tout en recherchant les passages des *Pensées* qui s'apparentent à ces extraits. Ce sont dès lors les modalités de lecture et d'écriture, et les méthodes mêmes de travail de Montesquieu qui pourront être ainsi abordées.

Mais cette étude a pour effet de rendre plus sensible encore la nécessité de retranscrire les moindres détails de présentation du manuscrit, car

1. C'est le titre que Montesquieu donne à un de ses recueils, dont on ne sait rien par ailleurs ; voir n<sup>o</sup> 326 (mais il s'agit plutôt d'une boutade) et surtout le *Catalogue des manuscrits envoyés en Angleterre [en 1818]*, dans *L'Atelier de Montesquieu. Manuscrits inédits de La Brède, Cahiers Montesquieu*, n<sup>o</sup> 7, Naples-Oxford, Liguori-Voltaire Foundation, 2001, p. 277 : « Extrait de mes extraits, lequel me paraît avoir été fait avant que je travaillasse ou que j'eusse beaucoup écrit de mon *Esprit des lois* ; de sorte qu'il a plus de rapport à mes autres ouvrages, & il faudra en tirer tout ce qui a du rapport à chaque ouvrage quand j'aurai mis tout en ordre. »

ceux-ci sont parfois chargés de sens : en effet les secrétaires et Montesquieu lui-même ont eu soin de garder la trace, y compris formelle, du travail antérieur. La continuité des trois volumes de « pensées » est trompeuse ; on sait depuis longtemps que la chronologie ne suit pas le fil des pages. Mais on n'a pas encore pris conscience de la nature spécifique des matériaux recopiés, plus ou moins soigneusement, dans ce qui n'est plus un « portefeuille » puisque tout y est aligné, uniformisé, présenté en séquences aisément décelables, mais qui reflète un processus d'élaboration jugé assez important pour que Montesquieu l'ait conservé. On sera ainsi amené à distinguer une structure récurrente qui caractérise un grand nombre d'articles et en détermine la fonction et l'utilisation envisagée par l'écrivain. Ce processus est précisément celui qui fait jouer les notes de lecture et leur exploitation, qu'il importe de reconnaître et de distinguer, sous peine de confondre la pensée de Montesquieu et celle des innombrables auteurs qu'il a lus, approuvés et critiqués.

*Prolem sine matre creatam*, a pu dire l'auteur de *L'Esprit des lois* ; les *Pensées*, en nous donnant les moyens de suivre le cheminement de la réflexion, permettent une autre perception du travail qui se fait en amont et en marge de *L'Esprit des lois*, comme des autres ouvrages de Montesquieu. Autrement dit, les *Pensées*, que l'on traite souvent de manière statique, reflètent une dynamique qu'il importe de restituer.

### *Ce que les Pensées ne nous apprennent pas des extraits*

Il est d'abord nécessaire de récapituler tous les extraits mentionnés, cités ou utilisés d'une manière ou d'une autre au fil des *Pensées*. On arrive à une liste d'une quarantaine de titres ou d'auteurs.

| N°   | Secrétaire | Auteur ou titre mentionné               | Appartenance à un recueil thématique |
|------|------------|---|--------------------------------------|
| 0016 | M          | <i>Journal des savants</i> , mars 1690  |                                      |
| 0041 | D          | Alcoran                                 |                                      |
| 0041 | D          | Hyde [ <i>Religio Persarum</i> ]        |                                      |
| 0041 | D          | Chardin [ <i>Voyage en Perse</i> ]      |                                      |
| 0041 | D          | Justin                                  |                                      |
| 0044 | D          | Ramazzini                               |                                      |
| 0044 | D          | <i>Journal des savants</i> , août 1720? |                                      |

| N°           | Secrétaire | Auteur ou titre mentionné                          | Appartenance à un recueil thématique |
|--------------|------------|--|--------------------------------------|
| 0182         | M          | <i>Journal des savants</i> , 1689 <sup>2</sup>     |                                      |
| 0198         | M          | <i>Histoire des ouvrages des savants</i>           |                                      |
| 0326         | M          | « Extrait de mes extraits »                        |                                      |
| 0380         | M          | Pufendorf  |                                      |
| 0396         | M          | Conring [ <i>De habitu corporum?</i> ]             |                                      |
| 0626         | M          | Sidney<br>[ <i>Discours sur le gouvernement?</i> ] |                                      |
| 0665         | M          | Plutarque  |                                      |
| 0716         | M          | Ammien Marcellin                                   |                                      |
| 0806         | M          | [La Peyrère, <i>Relation d'Islande?</i> ]          |                                      |
| 0861         |            | <b>DÉBUT TOME II</b>                               |                                      |
| 0861<br>0870 | E          | Lilius Giraldus                                    |                                      |
| 1354         | M          | <i>Journal des savants</i> , août 1736             |                                      |
| 1502         | F          | Aristote   |                                      |
| 1630         |            | <b>DÉBUT TOME III</b>                              |                                      |
| 1752         | P          | Dexippe <sup>3</sup>                               | <i>Pièces diverses</i>               |
| 1755         | P          | Niels Craig  |                                      |
| 1757         | P          | Du Halde,<br><i>Description de la Chine</i>        | <i>Geographica II</i>                |
| 1765         | P          | Procopé, <i>Anecdotes</i>                          | <i>Pièces diverses</i>               |
| 1766         | P          | Platon   |                                      |
| 1774         | P          | Du Halde   | <i>Geographica II</i>                |
| 1775         | P          | Kaempfer, <i>Japonici imperii [...]</i>            | <i>Geographica I</i>                 |
| 1785         | P          | Du Halde   | <i>Geographica II</i>                |
| 1787         | P          | Bernier  | <i>Geographica II</i>                |
| 1792         | P          | Du Halde   | [ <i>Geographica II</i> ]            |
| 1798         | P          | <i>Lettres édifiantes</i> [IV]                     | <i>Geographica II</i>                |
| 1808         | P          | Procopé, <i>Histoire</i>                           | <i>Pièces diverses</i>               |
| 1809         | P          | Tite-Live  |                                      |

2. Ajouté sur le paraphe.

3. En fait, il s'agit d'Eunape, qui précède Dexippe dans le volume *De legationibus*.

| N°   | Secrétaire | Auteur ou titre mentionné                 | Appartenance à un recueil thématique                       |
|------|------------|---|--|
| 1810 | P          | Frézier, <i>Relation de la mer du Sud</i> | <i>Geographica I</i>                                       |
| 1826 | P          | Lindenbrog                                |  |
| 1834 | P          | Barbeyrac                                 | [ <i>Historica Politica</i> ]                              |
| 1842 | P          | Amelot de La Houssaye                     |  |
| 1846 | P          | Chardin, <i>Voyage en Perse</i>           | <i>Geographica I</i>                                       |
| 1848 | P          | Frézier, <i>Relation [...]</i>            | <i>Geographica I</i>                                       |
| 1879 | Q          | Du Halde, <i>Description [...]</i>        | <i>Geographica II</i><br>[par erreur: <i>Politica II</i> ] |
| 1880 | Q          | Du Halde, <i>Description [...]</i>        | <i>Geographica II</i> [id. 1879]                           |
| 1912 |            |   |  |
| 1913 | Q          | Gravina, <i>Origines juris</i>            |  |
| 1918 | Q          | Conring [ <i>De origine juris</i> ]       |  |
| 1932 | Q          | Grégoire de Tours                         |  |
| 2014 | Q          | <i>Journal des savants</i> , 1685         |  |
| 2052 | Q          | Procopé, <i>Guerre des Goths</i>          |  |
| 2188 | P          | Strabon                                   |  |
| 2191 | P          | Constantin Porphyrogénète                 | <i>Histoire universelle</i> <sup>4</sup>                   |

Une première remarque s'impose: aucun de ces extraits n'a subsisté, sauf le *Geographica II*; et inversement aucun de ceux qui subsistent (environ une trentaine, conservés à la bibliothèque municipale de Bordeaux sous la cote 2526) n'est mentionné par les *Pensées*. Autrement dit, si on ne connaissait des extraits que ce qu'en disent les *Pensées*, on ignorerait une grande part de l'activité de Montesquieu.

Mais cela relève-t-il du hasard, ou faut-il voir dans une telle statistique l'effet d'une méthode de travail? Il semble peu probable que Montesquieu ait détruit des recueils constitués pendant l'élaboration de *L'Esprit des lois* sous prétexte qu'il en aurait gardé la trace quelque part: on sait que son activité ne s'arrête pas en 1748; il pouvait toujours en avoir besoin – et de toute manière la mention ne pouvait remplacer le texte même. On peut aussi s'interroger sur l'absence de toute mention de ces extraits, perdus ou conservés, dans le *Catalogue des manuscrits envoyés en Angleterre [en 1818]*,

4. D'après Bordeaux, ms. 1868.

pourtant très détaillé. Les volumes d'extraits, qui devaient représenter des milliers de pages, mais qui n'étaient pas classés par Montesquieu et répartis en cartons comme les manuscrits dits « précieux », ont dû être « oubliés » à La Brède et ils ne doivent leur survie qu'à des hasards.

On pourra essayer de tirer parti de cette aberration statistique pour mesurer notre propre méthode d'appréhension de la « bibliothèque manuscrite » : si l'on n'avait que les *Pensées* pour se faire une idée du *Geographica* II, qu'imaginerait-on ? Poser la question, ce n'est pas seulement remettre en cause la valeur documentaire des *Pensées* – qui sont bien plus qu'un document. Dans la mesure où elles relèvent d'une démarche intellectuelle et ne constituent pas un catalogue, elles introduisent une perspective particulière, qu'il faut respecter. Immédiatement s'impose une réserve : nous sommes tributaires des hasards, avons-nous dit, mais aussi des erreurs ou des négligences des secrétaires. Ainsi, si nous faisons une confiance aveugle au secrétaire P, nous serions persuadés que le *Voyage en Perse* de Chardin figure dans ce volume (d'après le n° 1846), alors qu'il appartient au premier tome, perdu. Et surtout nous serions tout aussi persuadés grâce au secrétaire Q que les renvois à Du Halde, *Description de la Chine*, relèvent des *Politica* II (n° 1880, 3 références successives). Or les passages en question sont parfaitement lisibles dans le *Geographica* II, aux pages indiquées par le secrétaire qui s'est montré plus scrupuleux pour reprendre ces indications que pour recopier le titre du volume.

Certes on pourrait deviner que le recueil contient les *Voyages* de François Bernier (cité une fois, n° 1787) et les *Lettres édifiantes et curieuses* (n° 1798) – et c'est effectivement le cas ; mais on n'aurait aucune raison de soupçonner la présence de « Guillaume Dampierre » dans le n° 1314 qui, outre une erreur de pagination dans la référence, ne signale pas le recueil, qui n'avait peut-être pas encore été constitué<sup>5</sup>. On n'aurait aucun indice de la diversité et de la richesse du *Geographica* II, et notamment des pages consacrées aux « cérémonies nuptiales des diverses nations » (Gaya), à la relation du voyage de Siam de La Loubère (mentionné sans indication dans un autre manuscrit de Bordeaux, 1868/328), aux mœurs des Ostiakes de Sibérie contenues au tome VIII des *Voyages du nord*, à l'histoire des Tartares, à la relation de deux mahométans de l'abbé Renaudot (désigné pourtant implicitement au n° 235, mais très antérieur au recueil, puisque ce passage est de la main de D), etc. Les *Pensées* sont donc un miroir très déformant. Notre lecteur est ainsi prévenu que les hypothèses présentées

5. Même remarque à propos du n° 1051, qui ne correspond pas au texte du *Geographica* II, f. 45 : les *Pensées* se fondent sur le texte original, non sur le recueil d'extraits.

ici ont quelques chances d'être de pures vues de l'esprit... Ou plutôt qu'il faut faire preuve de la plus grande prudence, et que si l'on peut utiliser les *Pensées* pour reconstituer l'atelier de Montesquieu, leur intérêt est très loin de se borner à cela.

### *Ce que les Pensées nous apprennent quand même*

Les renvois à des extraits sont très inégalement répartis entre les trois tomes, dans la mesure où ils sont quasi absents du second. Leur fréquence dans le troisième est aisément explicable: il s'agit de reprendre les « chutes » de *L'Esprit des lois*, dans lesquelles figurent les renvois aux précieux intermédiaires. Dans le premier, antérieur à la préparation de *L'Esprit des lois*, ils figurent presque tous dans les marges, du moins au début<sup>6</sup>. Le premier renvoi à apparaître dans le corps du texte est à « mon extrait des ouvrages des scavans » au n° 198 (f. 194r).

Les notes marginales sont le signe d'une reprise des remarques antérieures, à la lumière des lectures faites depuis, plus systématiques et ordonnées: le recueil des *Pensées* témoigne sans doute lui-même d'une volonté de mise en ordre, antérieure aux extraits ainsi signalés. De fait, le tome I contient aussi la trace de lectures partielles ou superficielles d'ouvrages qui font l'objet par la suite d'une étude plus approfondie. Ainsi des *Remarks on several parts of Italy* d'Addison, qui sont soigneusement étudiées au début du *Geographica* II mais évoquées de la façon suivante dans les *Pensées*: «Nota que j'ai ouï parler d'un voyage d'Addison [...]» (n° 102); ou encore les n°s 665 ou 666 qui évoquent les jésuites du Paraguay d'après les *Lettres édifiantes et curieuses*, tome IV, que le *Geographica* II suit plus en détail – mais sans s'intéresser à ce passage. Quand on sait que ce dernier recueil a pu être transcrit entre 1734 et 1738 pour l'essentiel<sup>7</sup>, mais qu'il est issu de travaux antérieurs (sans aucune indication possible de datation), on mesure l'étendue de la marge d'appréciation.

C'est donc seulement dans le tome III, donc après *L'Esprit des lois*, que se manifestent le plus clairement les extraits – des extraits peut-être renouvelés, comme semble l'avoir été Procope: «Voyez mon vieux extrait de

6. De plus certains renvois sont peu clairs, comme celui qui est fait à l'« extrait du *Journal des savants* » (n° 182); s'agit-il de l'extrait (ou compte rendu) que donne ce périodique, ou de celui que Montesquieu en dresse? Voir le n° 324, à propos de la *Chronique de Frédégaire*, et le n° 189: «[...] dans une histoire de France dont l'extrait est au 18 Journ. des Scavans de l'année 1720». Voir aussi n° 41 (t. I, p. 47, secrétaire D): «N° que c'est la lecture de l'extrait de la deffense de l'antiquité des temps de la bibliothèque universelle p. 104 tome 24 février 1693 qui m'a donné occasion de produire cette idée.»

7. On note l'intervention du secrétaire H (1741-1742), aux pages 347 et suivantes.

Procopé» (n° 2052). Il s'agit, avons-nous dit, de rejets de *L'Esprit des lois*; les renvois aux extraits ne sont pas toujours explicités, car si c'est une rédaction déjà aboutie qui est reprise, elle a fait disparaître l'intermédiaire; ainsi le n° 1729 contient deux notes dignes de la publication: il s'agit de deux citations de Tacite. Mais le quatrième paragraphe contient une allusion à Thamas-Kouli-Kan, qui obligea ses soldats à «rapporter tout leur or»; celle-ci ne peut guère venir que du *Geographica* II (p. 454), qui tire cette information des *Lettres édifiantes et curieuses*, recueil XXIX. Mais rien ne le signale...

### *Dialogue avec les extraits*

De fait il semble que le véritable intérêt des notes ou extraits repris dans les *Pensées* réside dans le dialogue que Montesquieu instaure avec eux; les lectures offrent moins des sources que des «occasions»<sup>8</sup> de réfléchir. Elles valent moins par ce qu'elles disent que par ce qu'elles suscitent. C'est encore ce qu'indique le même passage, qui renvoie à «[s]a remarque avec un astérisque, sur le raccourcissement des temps» ainsi qu'à «[s]on extrait de Justin». Montesquieu fait ici allusion à une méthode de travail qu'il a constamment utilisée, et dont ses manuscrits portent souvent la trace, l'introduction de commentaires personnels dans ses notes de lecture<sup>9</sup>. Parfois ironiques, portant éventuellement des jugements généraux sur l'ouvrage, ils constituent aussi une réaction à la lecture, l'amorce d'un raisonnement, d'une réflexion, que la forme même de l'extrait ne permet pas de développer; ainsi dans le *Geographica* II, dans la *Relation de deux mahométans* de Renaudot (f. 69r): «Voyés p 98. 99. 100. 101. 102. 103. quelques particularités des Indiens qui se brulent, leur horrible courage, leur mépris de la mort, (et \*combien il est dangereux de graver ce mepris trop avant dans le cœur des hommes)». Ou encore: «Comme les habitans du royaume de Pegu étoient autrefois grands sodomites une de leurs reines ordonna que tous les hommes qui seroient accusés de ce crime seroient brulés et voulut que les femmes allassent presque nues. \*Cela faisoit un effet contraire». Autrement dit, si les *Pensées* renvoient aux extraits ou en contiennent des éléments, les extraits présentent aussi l'équivalent des *Pensées*. Les uns et les autres s'éclairement mutuellement.

8. Voir ci-dessus note 6, à propos du n° 41.

9. Voir C. Volpilhac-Auger, «L'ombre d'une bibliothèque. La bibliothèque manuscrite de Montesquieu», colloque mars 2002, *Lire, copier, écrire. La compilation et ses usages au XVIII<sup>e</sup> siècle*, éd. É. Décultot, Paris, CNRS Éditions, p. 79-90, et *L'Atelier de Montesquieu*, cité note 1, en particulier p. 17-19 («Astrix, nottes et bultins»).

C'est une des raisons pour lesquelles on peut être fondé à regarder avec circonspection les textes avec lesquels Montesquieu n'engage pas ce dialogue. Ainsi le passage (n° 1341) qui concerne la fameuse opération de Cheselden, qui permit à un aveugle-né de voir, donc de laisser l'observateur-philosophe suivre le processus par lequel le monde se découvrait à celui qui ne pouvait jusque-là que l'imaginer :

Celui-ci ne pouvait juger les distances et croyait que les objets devaient toucher ses yeux, comme ce qui touchait sa peau; il ne connaissait la figure d'aucune chose et ne pouvait la reconnaître par la vue qu'après en avoir examiné la figure par le toucher. [...] Un tableau ne représentait point à l'homme de M. Cheselden une figure en bosse.

Ces lignes sont en fait l'écho d'un document que l'on trouve dans le fonds de La Brède, et que l'on est tenté d'attribuer à Montesquieu, sans toutefois en avoir de preuve formelle: il s'agit d'*Observations sur la vue*<sup>10</sup> qui ont pu intéresser Montesquieu lorsque le sujet n'était pas encore défloré ou exploité, donc entre 1735 et 1740, s'il faut en croire Voltaire<sup>11</sup>; du secrétaire E, les remarques des *Pensées* peuvent justement être datées de 1734-1738, alors qu'il est impossible d'assigner la moindre datation aux *Observations sur la vue*, dont ni l'écriture ni le papier ne permettent la moindre identification<sup>12</sup>. Ces lignes des *Observations* sont révélatrices :

[p. 4] La première fois qu'il vit il fut si peu en état de juger de la distance des objets qu'il croyoit que les objets quels qu'ils fussent devoient toucher ses yeux comme ce<sup>13</sup> qui touchoient sa peau, ce sont ces<sup>14</sup> termes [...] il ne connoissoit la figure d'aucune chose et ne scavoit point distinguer une chose d'avec une autre, quoyque différente, en figure, ou grandeur mais en luy disant ce qu'estoit la chose dont il en avoit connu auparavant la forme par le tact il l'observoit [p. 5] soigneusement pour pouvoir le reconnoître une autre fois [...]<sup>15</sup>.

Il est donc clair que Montesquieu utilise cette source, mais à la différence des exemples précédents, elle ne lui sert pas de point de départ ou d'« occasion », comme il le disait lui-même: elle est plutôt le moyen, l'ali-

10. Bordeaux, ms. 2532.

11. Il s'agit vraisemblablement de passages provenant de l'*Essai sur les causes*. Voir Voltaire, *Questions sur l'Encyclopédie*, art. DISTANCE: « L'aventure de l'aveugle-né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Éléments de Newton*, qui avait beaucoup vu Cheselden, fit mention de cette découverte importante; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui, & la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes » (mais Voltaire situe l'opération en 1729).

12. Cela ne signifie pas pour autant que ces *Observations* sont étrangères à Montesquieu: elles ont pu être transcrites à sa demande par le secrétaire de quelqu'un qui les possédait. Mais elles ne peuvent évidemment avoir le même statut que les notes de lecture qui traduisent une activité intellectuelle. L'ouvrage est tiré des « Transactions philosophiques, d'avril, may, juin 1728 ».

13. Lire: ceux.

14. Lire: ses.

15. À la page suivante (6), il est question des « tableaux » qu'évoquent aussi les *Pensées*.



ment d'une réflexion autonome sur l'activité de l'âme, dans la droite ligne du sensualisme<sup>16</sup>; instrumentalisée, elle ne constitue en aucun cas une réaction à la lecture. En témoigne la forme même que prend le développement : une série de paragraphes qui reprennent d'abord les observations de Cheselden (« il ne connoissoit la figure d'aucune chose »), mais qui chaque fois introduisent ce que celui-ci n'offrait pas, une réflexion sur la complémentarité des sens et leur correction mutuelle, qui seules permettent l'acquisition de véritables connaissances. D'où cette conclusion qui ne doit rien à la relation de l'opération de Cheselden : « L'ame est donc une philosophe qui commence à s'instruire, qui apprend à juger de ses sens mêmes et de la nature des avertissemens qu'ils doivent lui donner. »

En revanche, le dialogue apparaît clairement dans nombre d'articles des *Pensées*, dans le troisième tome déjà si riche en renvois aux extraits : une série continue (et qui semble donc copiée d'une seule venue, et non au jour le jour, ou en laissant la place à des intercalations), qui va du feuillet 65 verso (n° 1756) au feuillet 83 recto (n° 1813), de la même main (secrétaire P), est construite presque exclusivement sur le même patron : une affirmation de portée générale ou une citation, suivie d'une remarque précédée d'un astérisque – lequel a disparu des éditions actuelles. Ainsi la première de la série : « On n'a jamais eu tant de besoin de se fortifier qu'à present que l'on a decouvert tant de genres telorum [...] expugnationes », s'achève avec ce double commentaire : « \*On ne les avoit donc pas du temps de Licurge », « \*Je ne scais d'ou est ce passage ». On relève encore : « Un gouvernement est comme une somme de chiffres [...]. \*Au lieu qu'en politique on ne peut jamais savoir quel sera le resultat des changemens qu'on fait » (n° 1769); « Strabon dit que la plupart des institutions des Crétois ne subsistent plus [...]. \*Je scais bien mauvais gré aux Romains d'avoir detruit les institutions de presque tous les peuples de la terre pour etablir les leurs » (n° 1790). L'apparition du « je » n'est pas obligatoire; l'astérisque suffit à signer l'intervention personnelle qui s'ajoute au texte lu et recopié, ou qui parfois constitue la seule justification à la présence du texte allogène.

### *Le relief des Pensées*

Négliger cette différence de niveau ou cette distinction des voix, celle qui affirme et celle qui commente, celle qui reprend une autorité et celle qui la met en doute, c'est négliger l'écart que creuse la réflexion ou qui la fonde,

16. « L'ame [...] reçoit d'abord un sentiment et ensuite elle en juge [...]. »

ou simplement celui qu’instaure le temps. C’est aussi ignorer une part importante de l’activité historique de Montesquieu, voire une des spécificités de sa démarche intellectuelle. Si l’on sait qu’il aime « voir le tout ensemble » depuis le temps des *Voyages*, il apparaît qu’il préfère peut-être voir les choses « de côté », c’est-à-dire du côté que tout le monde ne voit pas. Le vieux Denys de Syracuse épousa deux femmes en même temps (n° 1791) ? Quelle fantaisie, ou quel vice, dira-t-on ! Mais ce qu’en retient Montesquieu, c’est la possibilité de bigamie à Athènes, et le droit pour un frère d’épouser sa sœur, sur laquelle revient le livre V de *L’Esprit des lois*. La vertu de Camille suscite la haine et l’admiration des soldats, après le siège de Véies (n° 1809) ? L’important à ses yeux est qu’on « commença au siege de Veie à donner une paie aux soldats ».

Certes Montesquieu n’a pas l’exclusivité de cette démarche : c’était aussi celle de l’érudit. Mais il sait aussi l’appliquer autrement, comme devant le moineau aux yeux crevés de l’enfant que l’Aréopage condamna à mort (*L’Esprit des lois*, V, 19). Faut-il s’étonner de la sévérité d’une époque jugée archaïque, ou relever la cruauté d’un innocent, plus méchant à mesure qu’il est plus faible, comme le veulent les moralistes ? Montesquieu préférera en tirer une règle sur les rapports entre la sévérité des peines et les bonnes mœurs qui régissent un peuple. Cet écart, qui est une des caractéristiques de la démarche de Montesquieu dans ses œuvres principales, doit être relevé systématiquement dans les *Pensées*.

Cet écart se manifeste par d’autres moyens, qui méritent tout autant d’être signalés, notamment par le jeu entre le texte et les remarques marginales, ce qui fait passer de l’affirmation étonnante, « La philosophie des Grecs estoit tres peu de chose », à ce correctif en marge : « Nous n’avons pas assez de monuments de leur philosophie » et « [le système] de Platon est si beau que c’est presque le notre. »<sup>17</sup> C’est en tout cas un élément qui rend plus indispensable encore, sinon une édition diplomatique, du moins une édition critique « linéarisée » qui respecte les signes métascripturaux tels que la place des inscriptions marginales et les astérisques.

Alors que l’intervention de l’écriture autographe paraît peu significative<sup>18</sup>, la présence des astérisques est déterminante pour la compréhension du texte. Et le retour du même signe dans plus d’une cinquantaine d’arti-

17. Le texte est antérieur à 1731, la marge a été rédigée entre 1734 et 1738 ; mais on aura du mal à croire que Montesquieu ait découvert la philosophie des Grecs dans les trois ou sept ans qui séparent ces dates – comme il le fait pour Rabelais (n° 165).

18. Les secrétaires sont le prolongement de la main de l’auteur ; s’il prend lui-même la plume, cela a toute chance d’être dû à des facteurs matériels (absence ou occupation autre du secrétaire) ; rien ne permet d’interpréter l’intervention autographe comme le signe d’un intérêt particulier pour le texte recopié.

cles de suite ne peut être le fait du hasard – d'autant que c'est parfois à ce signe qu'est réduit le commentaire: « Les empereurs de la Chine abregent leurs jours », dit l'édition Desgraves (n° 1757), alors que le manuscrit porte<sup>19</sup>: « Voyez mon *astri* \*2 vol<sup>e</sup> Geog. p. 174 ». De fait, le texte du *Geographica* II (f. 173v-174r) permet d'expliquer l'allusion :

\*Je remarque que tous ces princes dans les dynasties troublées par les guerres et les entreprises meurent de poison ou de mort violente et que dans les dynasties tranquilles et ou la succession n'est pas interrompue ils ne passent guère 50 ans parce qu'ils abregent leur vie par les delices de leur palais ce qui n'arrive pas aux fondateurs de la dynastie qui étant des gens qui ont mené une vie plutôt laborieuse que voluptueuse parviennent ordinairement à un grand âge.

Un article particulier nous permet d'en savoir plus: le n° 1752 (« Les Goths recus par Valens dans l'empire, devasterent la Thrace [...] ») est en fait la reprise exacte, mot pour mot, d'un « papillon » ou « bultin » beaucoup plus ancien<sup>20</sup> conservé dans les rejets de *L'Esprit des lois*<sup>21</sup>. À cette différence près que le « bultin » conserve la trace de son origine. Après les mots *non possit*, il portait: « Excerpta de legationibus ex historia Dexippi Atheniensis pieces diverses p. 406. » La suite est identique (à la réserve d'une inversion dans une addition supralinéaire). On a donc là le recopiage d'un bulletin destiné à alimenter le dossier « Du commerce », comme il s'en trouve des dizaines dans les recueils de dissertations issus de *L'Esprit des lois*: des fiches d'environ quinze centimètres sur huit, qui se glissent et se conservent dans le dossier idoine, et fournissent à la fois la citation, la réflexion personnelle et son origine, ce qui permet d'en retrouver la référence quand on se reporte au recueil d'extraits. La comparaison avec les documents conservés à la bibliothèque de Bordeaux sous la cote 2506 et publiés dans *L'Atelier de Montesquieu*<sup>22</sup> permet d'imaginer ce qu'ils devaient être avant d'être recopiés.

Cet exemple unique nous permet-il de déduire que l'on a affaire dans cette partie des *Pensées* à une série de papillons recopiés et ainsi préservés de la disparition et de l'oubli (car les papillons sont éphémères)? Ce serait aventureux si l'on ne trouvait d'autres traces, comme au n° 1774: un passage du *Geographica* II y figure intégralement, conclu dans les deux cas par une remarque précédée de l'astérisque. Il est question de la punition des princes feudataires exercée à la Chine: « \*Cette dernière police s'observe encore en Allemagne. » On a donc exactement le même cas – sans que cette

19. Nous respectons les moindres détails (y compris la biffure du mot inachevé: *astri*).

20. Écriture H, 1741-1742.

21. 2506/10, f. 26r, *L'Atelier*, p. 267.

22. Voir ci-dessus note 1.

fois l'on ait le papillon intermédiaire, qui a dû être détruit. Peu importait, puisque la matière en était gardée, et bien gardée, dans les *Pensées*.

Un autre indice se dégage des articles n<sup>os</sup> 1796-1798. Le sujet en est le « caractère des lois dans certains climats » – on pense donc avoir affaire à un chapitre rejeté de *L'Esprit des lois*. De fait le premier article consiste en un éloge de la douceur du gouvernement éthiopien, qui abolit la peine de mort. Le second, isolé du précédent par un paraphe, contient deux textes de Diodore, allégués comme preuves, qui donnent l'exemple de rois éthiopiens, un successeur d'Amasis, dont le nom est resté en blanc, et Sabaccon. Le n° 1798 s'intitule « Douceur des supplices en Etiopie » :

Douceur des supplices. Pendre, ou couper la tête quelque fois perte des biens avec deffense de leur donner a boire et a manger ce qui les fait errer comme des bêtes, l'empereur fait souvent grace, il est droit, il croit que la justice exacte qu'on fait dans ce royaume et la police, produisent l'innocence des mœurs.

S'agit-il de notes destinées à figurer en bas de page? Peut-être, mais pourquoi ne pas les avoir recopiées comme notes? Il s'agit beaucoup plus vraisemblablement de deux voire de trois papillons; le dernier (n° 1798) est directement issu du *Geographica* II, dont le manuscrit des *Pensées* donne la référence complète: « 2 vol<sup>e</sup> Geograp. Lettres edif. p. 305 v<sup>o</sup> », omise par l'édition Desgraves. En voici le texte:

Supplices pendre ou couper la teste quelquefois perte des biens avec deffence de leur donner a boire et a manger ce qui les fait errer comme des betes <on> ↑l'empereur+ fait souvent grace car il est doux il croit que la justice exacte qu'on fait dans le royaume et la police produisent l'innocence des mœurs 103<sup>23</sup>.

Cet extrait du IV<sup>e</sup> recueil des *Lettres édifiantes et curieuses*, copié par Montesquieu, est en effet identique, à la réserve des mot « doux » et « le » (royaume), mal lus par le copiste, qui n'a pas été plus heureux avec le nom du successeur d'Amasis, tiré d'un ouvrage dont le titre n'a pas été indiqué – peut-être ce bulletin datait-il d'une période où le philosophe ne s'était pas encore fait une règle de signaler le lieu d'origine de ses citations<sup>24</sup>.

On a donc moins affaire à un chapitre rejeté de *L'Esprit des lois* qu'à un brouillon de chapitre, retiré de l'ouvrage avant d'avoir été véritablement rédigé et d'avoir atteint le niveau de préparation requis pour la publica-

23. La remarque finale des *Pensées*, inscrite sur le paraphe et donc ajoutée après coup, n'est pas dans le *Geographica* II; elle est donc issue de la dernière phase de réflexion, et l'ajout n'est pas la réparation d'un oubli. Dans notre citation, ce qui est souligné constitue la reprise exacte du texte-source. Le signe ↑ indique le début d'une addition supralinéaire, le signe + la fin.

24. Il était en tout cas d'une main qu'il déchiffrait fort mal, car il s'est aussi trompé dans des références qu'il ne comprenait pas: « Diodore liv. Sext. 2 p 129 », alors qu'il faut lire « Livre I section 2 ». Cf. aussi n° 1756.

tion. On peut même dire qu'il s'agit de matériaux utiles à l'écriture d'un chapitre, qui n'a jamais trouvé sa raison d'être et sa rédaction définitive dans l'œuvre de Montesquieu.

### *Préhistoire des Pensées*

Une étude systématique des *Pensées* livrera sans doute d'autres indications allant dans le même sens. On observe par exemple le même phénomène dans la série placée sous l'annonce « Cela n'a pu entrer dans les Romains » (n<sup>os</sup> 2183-2201<sup>25</sup>), qui constitue donc un « portefeuille » où sont rassemblés des matériaux très hétérogènes, puisqu'ils concernent des chapitres très éloignés les uns des autres, mais surtout offrant un aperçu de tous les stades de la rédaction, depuis le chapitre auquel ne manquent qu'une ou deux phrases (ainsi sans doute que l'occasion de l'insérer) jusqu'au bulletin purement informatif copié sur l'extrait. Le premier article témoigne d'un état « intermédiaire » de rédaction : « Ceci est une note que j'ay otée de mes Romains. Je voulois y ajouter [:] Eutrope n'est gueres judicieux [...] » – ce qui reprend les lignes précédentes, et aurait donc dû s'y substituer. Le suivant représente un état plus achevé. Mais dans la séquence qui va du n<sup>o</sup> 2183 au n<sup>o</sup> 2190, on trouve une série d'astérisques ouvrant chaque fois l'article – sauf au n<sup>o</sup> 2187, qui ne contient aucune référence, mais la mention « voiez la loi », signifiant sans doute « vérifier la référence » ; et au n<sup>o</sup> 2190, où l'astérisque figure après la citation et sa référence, « Marcel. in Hermogen. Michael Ephesius in Aristotelem Etic. liv. 5 », pour introduire le commentaire : « \*C'etoit plutot une idée d'injure [...] ». Une série de bulletins, de longueur quasi identique, est donc ainsi recopiée par le secrétaire P (jusqu'au n<sup>o</sup> 2191 inclus, f. 458<sup>r</sup>), auquel succède le secrétaire Q ; celui-ci transcrit une longue note sur l'origine des Goths et le peuplement du nord de l'Europe (n<sup>o</sup> 2192), suivie par un bulletin extrait du Syncelle, relatif aux invasions barbares ; vient ensuite un long passage, en fait un chapitre quasi rédigé sur la cruauté des Romains envers leurs esclaves (n<sup>o</sup> 2194). On revient ensuite à une série de bulletins (n<sup>os</sup> 2195-2201, sauf le n<sup>o</sup> 2200, qui offre une page entièrement rédigée), dont plusieurs comportent l'astérisque au début (n<sup>os</sup> 2198-2199) ou plus loin (n<sup>os</sup> 2197, 2201). Dans ce dernier cas, on voit à la citation succéder le jugement (« La loi de Tibere chassa les dames romaines de cet indigne retranchement » ; « C'est qu'il le fit dans la force de l'Empire et avec bien des précautions »).

25. Et non 2202, comme l'indiquent les éditions actuelles : ce dernier article est d'une autre main (celle de Montesquieu) mais surtout d'une autre teneur. Tome III, f. 456-463, mains P et Q.

Ce dernier exemple présente une caractéristique commune à un certain nombre de bulletins : le commentaire désigné par l'astérisque est souvent explicatif ; il rend raison du paradoxe, ou de l'inexplicable, ou de ce qui jusque-là a fait l'objet d'explications sommaires et insatisfaisantes – d'où le retour de la formule « c'est [...] » ou « c'est que [...] ». On la retrouve sous des formes diverses, mais finalement peu variées, aux n<sup>os</sup> 2190 (« C'étoit plutôt une idée d'injure [...] »), 2192 (« \*Voiez dans mon extrait [...]. C'étoit pour augmanter le fiscq »), 2199 (« \*C'étoit la coutume [...] c'est que cet État s'étoit formé de diverses pieces »). Mais elle figure évidemment ailleurs que dans cette série : au n<sup>o</sup> 1496, où il est question des armées licenciées, après la « raison » fournie par Végèce (et laissée en blanc<sup>26</sup>) on lit : « \*Il y en a une autre c'est qu'elles sont [...] » ; ou encore au n<sup>o</sup> 1501, sur les relations entre Étrusques (« Toscans ») et Carthaginois : « \*Il pouvoit être que la destruction des Toscans [...] » ; ou au n<sup>o</sup> 1503, sur les institutions de Tyr : « \*Cela peut expliquer comment ceux de Carthage [...] ». Formule récurrente au point qu'on pourra se demander, lorsqu'elle apparaît sans l'astérisque, si on ne doit pas le suppléer mentalement.

Ailleurs, et notamment dans la série que nous avons étudiée plus haut (1756-1813), le commentaire astérisqué se présente parfois de la même manière (n<sup>os</sup> 1791 et 1809), mais il se définit aussi par une affirmation : on est dans l'ordre de la généralisation, voire de la formulation d'une loi. Ainsi aux n<sup>os</sup> 1761 : « \*On établit la punition contre le mary dans la monarchie [...] » ; 1763 : « \*Cela est ainsi à la Chine » ; 1764 : « Mahomet non plus » ; 1765 : « \*Cette idée [...] est tirée des idées humaines [...] ». L'observation appelle l'énoncé du principe qui l'explique – à moins que ce ne soit le principe qui justifie la présence du cas particulier ou de l'exemple.

Que faut-il en conclure ? Non seulement qu'une bonne transcription est celle qui respecte tous les indices susceptibles d'être porteurs de sens, mais aussi que l'annotation doit tenir compte de ces différents « niveaux » et de l'écart que nous signalions. Ni « texte » ni « œuvre », les *Pensées* doivent être perçues comme un immense portefeuille, « portefeuille des portefeuilles » où sont juxtaposées des notations de nature diverse. Il importe de leur restituer, grâce à l'annotation, leur origine, leur solidarité, sous forme de rapports de subordination et de complémentarité, mais aussi leur hétérogénéité, leur diversité, voire leur statut initial. Sans vouloir y réduire l'intégralité du recueil – car nombreux sont les passages qui ne se laissent

26. Ce qui pourrait laisser penser qu'elle est secondaire si le sujet n'était pas développé quelques pages plus loin (n<sup>os</sup> 1527 et 1528).

pas réduire à cette analyse – on y trouvera une clé de lecture souvent indispensable.

Le recopiage quasi mécanique, mais surtout la présentation linéaire de centaines d'articles, doivent évidemment être respectés scrupuleusement : Montesquieu les a voulus ainsi, pour s'en rendre l'usage plus facile et parce que cela correspondait à sa démarche intellectuelle ; mais il en connaissait, lui, les présupposés, l'histoire et le devenir. Rééditer ces articles, c'est leur rendre cette dimension dynamique irrémédiablement perdue. Le principe et l'idéal d'une édition savante des *Pensées* sera donc, pour une fois, de prendre garde avant tout aux étoiles et aux papillons.

Catherine VOLPILHAC-AUGER  
École normale supérieure  
Lettres et sciences humaines  
(Lyon)